

PRIME SYNDICALE 2025

Informations importantes pour les travailleurs
du secteur de la transformation du papier et du carton



> 145 €

Etes-vous affilié(e) à la FGTB ? Alors vous avez droit à votre prime syndicale annuelle ! Pour 2025, le montant de la prime est de 145 €.

CHANGEMENT IMPORTANT CETTE ANNÉE !

À partir de cette année, l'attestation vous sera envoyée directement à domicile, et non plus via votre employeur comme c'était le cas auparavant.

Calendrier

- Les attestations seront envoyées par le FSE et devraient être dans votre boîte aux lettres au plus tard le 21 mai 2025.
- Le paiement de la prime commencera à partir du 2 juin 2025.

Que devez-vous faire ?

- Remettez l'attestation reçue à temps à votre délégué syndical ou votre section locale. (www.accq.be/fr/sections)
- Après traitement, le montant sera versé sur votre compte bancaire.

Conditions

Vous devez avoir été affilié(e) à un syndicat reconnu en 2024 et avoir travaillé dans le secteur du papier et du carton.

Des questions ?

N'hésitez pas à contacter votre délégué syndical ou à prendre contact avec votre section locale.